

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 11 novembre 2014, à 20h00, à l'Hôtel de ville, située au 2627, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents, sous la présidence de Madame la Mairesse Gisèle Fournier, les membres du conseil suivants : Denis Pouliot, Jacques Séguin, Yves Wilson, Pierre Dubé et Denis Ranger, tous formant quorum. Le directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

14-11-01 **Adoption de l'ordre du jour.**

Madame la Mairesse fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

14-11-02 **Approbation du procès-verbal.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 soit approuvé tel que présenté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT.

Je soussigné, certifie par les présentes que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d'octobre 2014 et approuvées par le conseil municipal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

14-11-03 **Approbation des comptes payés et à payer**

Il est proposé par le conseiller Denis Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver et de payer les comptes fournisseurs et la paye des employés selon la liste 2014-11-11.

Points d'information générale.

Le directeur général et secrétaire-trésorier explique aux membres du Conseil et à l'assistance les points d'information reçue au cours du mois d'octobre 2014.

14-11-04 **Demande d'installation d'un luminaire.**

Il est proposé par le conseiller Jacques Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à Hydro-Québec l'installation d'un luminaire devant le 2095, 2^e rang sur le poteau numéro Z7M3L.

14-11-05 **Avis de motion, rémunération du personnel électoral.**

Le conseiller Pierre Dubé donne avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour adoption, un règlement fixant la rémunération du personnel électoral.

14-11-06 **Demande d'autorisation de Madame Martine Villeneuve.**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Madame Martine Villeneuve pour l'utilisation non agricole du lot 2 398 216 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,672.5 mètres carrés. Cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur. Compte tenue de la nature de la demande, soit la fabrication artisanale de produits alimentaires à la maison, il n'y a pas d'autres endroits à l'extérieur de la zone agricole de la Municipalité pour ce type de demande.

14-11-07 **Nomination du Maire suppléant et du remplaçant à la MRC.**

Il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller Jacques Séguin maire suppléant de novembre 2014 à mai 2015, et de l'autoriser à remplacer Madame la Mairesse, en cas d'absence, aux séances de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges. En cas d'incapacité ou d'absence du Maire suppléant, tous les membres du Conseil municipal sont autorisés à remplacer Madame la Mairesse aux séances de la M.R.C. en cas d'absence de celle-ci.

Dépôt des déclarations d'intérêts de la Mairesse et de certains conseillers.

Les déclarations d'intérêts financiers de la Mairesse et de tous les conseillers sont déposées conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2014 conformément au règlement 295 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires

Rapport de la mairesse sur la situation financière.

Conformément à l'article 955 du Code municipal, il est fait, par la Mairesse, le rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport sera transmis à chaque adresse civique de la Municipalité aussitôt que possible.

Période des questions de l'assistance.

Les personnes dans l'assistance posent des questions sur l'achat d'un nouveau camion citerne, la demande d'autorisation de Mme Villeneuve et le dossier Carrosserie D.C.

14-11-08 **Levée de la séance.**

À vingt heures cinquante-cinq (20h55) l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Denis Ranger et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit levée.

Mairesse

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Gisèle Fournier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse